

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20190208-0000019968-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 12/02/2019

Réception par le Préfet : 12/02/2019

Publication : 15/02/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-2-12-1

Séance du vendredi 8 février 2019

ASECOHR INDIVIDUALISATION DE LA SUBVENTION AU TITRE DE 2019 APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 3123-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU les rapport et délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-12-1 du 14 décembre 2018 relatifs aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue et autorise le versement de la subvention de fonctionnement d'équilibre de 250 000 € à l'Association de Secours et d'Entraide des Conseillers Généraux et anciens Conseillers Généraux du Département du Haut-Rhin, qui sera versée comme suit, 50 % en début d'exercice, le solde de 50 % au cours du deuxième semestre. La dépense est à prélever au programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574, code programme 3277,
- Approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, pour le versement de la subvention,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer ladite convention.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité